

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO

Commission Paritaire : 0411G87909

ISSN : 1951-4727

N°991 du 21 Mars 2009

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

UNE HIRONDELLE NE FAIT PAS LE PRINTEMPS

« Je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts. Moi, j'ai été élu pour réconcilier la France avec l'entreprise et avec l'usine. S'il y en a que ça démange d'augmenter les impôts, ils oublient qu'on est dans une compétition. Mon but, c'est de faire venir en France, faire investir en France des gens qui ont de l'argent dans nos usines et dans nos entreprises, ce n'est pas de les faire partir...

S'il suffisait d'augmenter les impôts pour qu'il y ait de la justice sociale, depuis des années qu'on augmente les impôts, gauche et droite confondues, on devrait être le pays le plus juste au monde ! ».

Bravo, président SARKOZY : ces fortes paroles, prononcées jeudi dernier à Ornans, ont les accents d'un ultra-libéralisme sincère, et ramèneront sans doute quelques électeurs au bercail en juin prochain.

En effet, il est bon de se remettre en mémoire les promesses électorales, surtout quand les électeurs ont le sentiment (bien sûr irraisonné) qu'elles n'ont pas été tenues depuis deux ans.

Il est vrai que cette déclaration se comprend à la lumière de l'offensive menée depuis quelques jours par des membres éminents de l'UMP, comme l'ancien premier ministre Dominique de VILLEPIN et l'actuel Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale Pierre MEHAIGNERIE.

Au nom de la « justice sociale » ces personnalités, soutenues par une cohorte importante de parlementaires du même bord, remettent en cause le bouclier fiscal, et proposent même une super-tranche d'impôt sur le revenu pour les contribuables gagnant plus de 300.000 euros par an.

Le bouclier fiscal était déjà un bémol apporté à la promesse de suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Cette demie mesure, qui est banale dans un grand nombre de pays européens (en Allemagne, c'est la constitution qui limite le prélèvement fiscal à la moitié du revenu), est la cible de la gauche, qui trouve ainsi des alliés inattendus au sein de la majorité parlementaire. Nicolas SARKOZY mène donc le combat sur deux fronts : celui de ses ennemis et celui de ses « amis ».

Sans aucun doute le Président a-t-il raison sur le fond. La première grande réforme introduite par Ronald Reagan a été la baisse des taux d'impôts sur le revenu, la réduction à deux du nombre de tranches d'imposition. Ainsi la progressivité de l'impôt a-t-elle été fortement atténuée, et les Américains n'ont plus eu peur d'abandonner au fisc le fruit de leurs efforts supplémentaires et de leurs initiatives nouvelles. « L'effet Laffer » a entraîné une vague d'investissements, de créations d'entreprises, de profits supplémentaires, et le fisc américain en a été le premier bénéficiaire : la croissance de la « matière fiscale » a plus que compensé la baisse des taux. La croissance a évidemment permis la résorption rapide du chômage.

On devrait donc s'attendre à ce que notre Président, ayant fait son chemin de Damas, en vienne empiriquement à adopter les principes de la « Reaganomics ». Mais ne rêvons pas. Les allègements fiscaux pour les hauts revenus ne sont pas encore là. Pour l'instant les dispositions prises par Bercy concernent les revenus des classes modestes, qui ne payent pas beaucoup d'impôts.

D'autre part, le Président est le plus grand pourfendeur des paradis fiscaux sur la scène internationale, et il y a quelque contradiction à faire l'éloge des titulaires des hauts revenus et dans le même temps à traquer l'évasion fiscale qui est bien provoquée, que je sache, par les taux aberrants pratiqués en France. Si l'on accepte la « compétition », il faut admettre aussi le « dumping fiscal » ; dans une course certains vont plus vite que les autres.

Ainsi, de mon point de vue, il en faudra davantage pour réconcilier le Président avec une large part de son électorat. Les discours récents sur le partage du profit, l'accusation implicite des dirigeants d'entreprises, l'obsession d'un consensus avec les « partenaires sociaux », la volonté de réglementer la finance mondiale (déjà sur-réglémentée), voire de refonder le capitalisme : tout cela s'adresse plutôt aux électeurs de Besancenot ou de Martine Aubry qu'à ceux de la majorité.

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Se battre pour le bouclier fiscal, c'est une attitude honorable. Le seul commentaire de Martine Aubry à l'issue des manifestations était pour s'en prendre une nouvelle fois aux « cadeaux faits aux riches ». Peut-être les outrances de la gauche et les intrigues de la droite finiront-elles par ramener nos dirigeants dans la bonne voie. Mais il y faudra sans doute d'autres hirondelles...

Jacques Garello

Conjoncture

Le discours est bien rodé : la crise est là, la récession sera en moyenne de l'ordre de 2% cette année, donc nous aurons fatalement une explosion du chômage, ce que confirment les mauvais chiffres récents. Pourquoi ? Parce que l'emploi dépendrait du seul niveau de production. Avec la récession, la production diminue, donc le chômage augmente. La réalité est différente, parce que le lien n'est pas mécanique entre croissance et emploi et que d'autres éléments interviennent, comme le coût du travail. En France c'est la rigidité artificielle du prix du travail qui explique principalement l'explosion du chômage, et sa permanence avant et après la crise.

La première manifestation visible de la crise actuelle, c'est la récession, c'est-à-dire une baisse de la production : en 2009 en moyenne, elle a été dans les pays développés de l'ordre de 2%. Moins de production, donc moins de valeur ajoutée, moins de revenus et de pouvoir d'achat. Mais la plupart des gens, et on les comprend, s'inquiètent surtout des menaces sur l'emploi : plus d'emplois détruits que d'emplois créés. Ceux qui ont un emploi craignent de le perdre et ceux qui n'en ont pas, comme les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, craignent de ne pas en avoir.

Depuis quelques mois, dans tous les pays touchés par la crise, la dégradation de l'emploi est sensible. En France, la hausse du chômage se poursuit depuis dix mois. En janvier, le nombre de demandeurs d'emplois a bondi de 90 000, le double du mois précédent. On annonce au moins 350 000 emplois détruits en 2009. Le taux de chômage, qui est publié tous les trois mois, a bondi à 8,2% de la population active en décembre 2008. On envisage un taux de chômage proche de 10% fin 2009 et tout cela sans compter le chômage partiel.

La situation est assez proche à l'étranger. En Espagne, on a compté 154 000 chômeurs de plus en février, en un seul mois, et on s'attend à 4 millions en fin d'année. L'Irlande, qui avait le plus faible taux de chômage de la zone euro (4,4%), en est déjà à 10,4% de la population active. Aux Etats-Unis, les pertes d'emplois sont de plusieurs centaines de milliers par mois (651 000 en février). La dégradation est quasi-générale.

Analysons la crise comme le font les keynésiens : cette dégradation est logique, puisque la production recule. L'emploi dépend du niveau de production et celle-ci (comme l'a expliqué Jacques Garelli dans un récent éditorial) dépend de la demande globale. L'enchaînement serait donc inéluctable : moins de demande, moins de production, moins d'emplois. Le lien est mathématique et il n'y a qu'un niveau de production et un seul compatible avec le plein emploi. Pour les keynésiens les fluctuations économiques se produisent toujours de la même façon : l'ensemble des entrepreneurs voyant les carnets de commande baisser ajustent leur activité en réduisant les effectifs. L'emploi est la variable d'ajustement du système. « Appliquer au stock de capital existant des doses de main d'œuvre variables » : Keynes voyait ainsi la gestion de l'entreprise.

Ce raccourci n'est pas réaliste, ni même logique. D'abord, il s'agit de l'ensemble des entrepreneurs, comme si tous les secteurs d'activité, et toutes les entreprises, se trouvaient dans la même situation. On est dans le global, dans le macro-économique. Ensuite, les entrepreneurs en cas de difficulté auraient pour première et seule réaction de diminuer les effectifs. La réalité est toute autre : les entrepreneurs n'ont aucun intérêt à se séparer d'une main d'œuvre qu'ils ont formée, qui a de l'expérience. Les « emplois kleenex » n'existent que dans certains secteurs employant une main d'œuvre sans qualification et interchangeable.

Le modèle keynésien exclut donc toute flexibilité, et ne tient aucun compte des adaptations que l'on peut faire pour sauver les emplois. Les keynésiens ne croient pas à l'existence d'un marché du travail, où les prix (salaires) baisseraient quand la demande diminue. Pour Keynes, les salaires sont « rigides à la baisse ». Si le salaire était un vrai prix libre, il épouserait les évolutions du marché du travail. Une poussée de chômage ferait diminuer le prix du travail (salaire et charges), incitant à embaucher.

Mais pourquoi ce mécanisme d'adaptation permanente ne fonctionne-t-il pas ?

Une première raison est que le prix du travail est « plombé » par les charges sociales, ce qui en France, double pratiquement le coût du travail. Ce surcoût était antérieur à la crise et expliquait déjà un taux de chômage supérieur chez nous à celui de nos partenaires.

Une deuxième raison tient au salaire minimum, le SMIC. Il ne peut jamais diminuer et il progresse sans cesse, même avec du chômage. C'est le SMIC qui crée du chômage chez les moins qualifiés ou les plus jeunes, moins expérimentés. C'est le SMIC qui pousse à la hausse tous les salaires de gens plus qualifiés.

Une troisième raison tient aux allocations chômage : si leur niveau est tel qu'il est supérieur à un salaire amputé de 10 %, on choisit le chômage – solution suicidaire à terme.

Enfin, et non le moindre, le droit du travail a enlevé toute souplesse dans la conclusion et l'exécution du contrat de travail, qui n'est plus que le fruit des négociations collectives.

La seule arme efficace et durable contre la montée du chômage est donc la flexibilité des salaires et des conditions d'embauche et de licenciement. Dans beaucoup d'entreprises privées, les salariés acceptent de gagner momentanément moins pour sauver leur emploi ; ils sont alors montrés du doigt par les syndicats qui font pression en sens inverse.

Dans le secteur public, face à la crise des finances publiques, de nombreux pays commencent à baisser les salaires des fonctionnaires : 7% de moins en Irlande, suppression du treizième mois en Hongrie, baisse de 15% en janvier en Lettonie. Le président de la BCE, J-C Trichet, suggère de poursuivre « des politiques de dépenses courageuses, en particulier en matière de salaire dans le public ». La baisse provisoire des salaires et la liberté du travail réduiraient le chômage, l'économie pourrait repartir, avec des coûts de production moindre et des entreprises plus compétitives. Avec la reprise, les salaires repartiraient à la hausse. Mais on préfère conserver toutes les rigidités, et entretenir ainsi une crise durable dont les salariés sont les premières victimes.

Jean-Yves Naudet

LA MORT DU TROISIÈME MALTHUS

Paul Leroy-Beaulieu, célèbre économiste libéral de la deuxième moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e, avait fondé et dirigé « L'Économiste français » et avait surtout succédé à son beau-père Michel Chevalier à la prestigieuse chaire d'économie politique au Collège de France (occupée notamment avant lui par Jean-Baptiste Say et Pellegrino Rossi). Dans une célèbre leçon, il avait développé « la parabole des trois Malthus ». Si le premier Malthus avait vécu à l'époque de l'homme de Cro-Magnon, il aurait démontré que la population du globe ne pouvait dépasser 500 000 personnes, compte tenu des faibles résultats de la chasse et de la cueillette.

Au tout début du 19^e siècle, le second Malthus (le vrai) avait estimé, compte tenu de la productivité agricole de l'époque et de l'accroissement rapide de la population (la mortalité ayant chuté tandis que la natalité se maintenait) que jamais la terre ne pourrait nourrir plus d'un milliard d'habitants, condamnant les autres à mourir de faim : « Au grand banquet de la nature, il n'y avait pas de couvert pour eux ».

Le troisième Malthus est celui du XX^e siècle (la leçon de Leroy-Beaulieu est de 1913, mais elle vaut pour tout le XX^e siècle). Il aurait démontré que la terre ne pouvait, compte tenu des progrès des engrais, des techniques agricoles, nourrir plus de 5 milliards d'habitants. Tous les malthusiens du siècle ont expliqué que Malthus avait raison et que le monde était menacé d'un raz de marée démographique. D'une part, il serait impossible de réguler la natalité, la population augmentant sans cesse et de plus en plus vite, d'autre part, la production agro-alimentaire ne saurait progresser au même rythme que la population.

C'est le club de Rome, dans les années 60, qui a le mieux symbolisé cette troisième génération de Malthus. Le raisonnement s'appuie sur des modèles mathématiques simplistes : les comportements ne changent pas ; l'homme n'est pas capable de s'adapter, ni du côté de la natalité, ni du côté de la production. S'y ajoutent les éléments environnementaux : les ressources non renouvelables s'épuisent et la pollution croît exponentiellement. La solution est simple : croissance zéro de la population et croissance zéro de la production (pour moins dégrader l'environnement et moins épuiser les ressources) : c'est le début des thèses écologistes de croissance nulle ou négative, avec la « deep ecology » aux USA.

Sur le plan démographique, les prévisions des organismes internationaux, ONU en tête, effectuées dans les années 60 sont claires : au moins 15 ou 20 milliards d'habitants vers 2050 : impossible de nourrir tant de monde. D'où les campagnes massives de restriction forcée des naissances, dont la Chine a été le symbole, et les aides au planning familial et autres. Mais les hommes ont des comportements qui changent et rien n'est jamais statique. Cette année 2009, le Collège de France a créé une chaire de développement durable, a priori pas hostile aux thèses écologistes ou malthusiennes. Son premier titulaire, le démographe Henri Leridon met les choses au point et rappelle, dans un entretien au Monde, que la dernière prévision de l'ONU pour 2050 fait état de 9,2 milliards d'habitants et d'une stabilisation à ce niveau. On est loin de l'explosion annoncée. « Nous sommes passés dans le monde en l'espace de 50 années, d'une forte fécondité avec 5 enfants par femme à 2,7 actuellement ». « Nous avons déjà parcouru 80% du chemin » de la transition démographique.

Partout dans les pays en développement la tendance de la fécondité est à la baisse. La transition démographique y est beaucoup plus rapide que chez nous au 19^e. Quant à l'Europe, sa population diminuera fortement d'ici à 2050. Conclusion : « les grands programmes de contrôle des naissances coercitifs et qui n'ont pas toujours donné de bons résultats, ne me semblent plus d'actualité ». Malthus est bien mort et c'est l'implosion démographique qui guette de nombreux pays. Le discours malthusien hostile à la vie et au libre choix des familles est totalement périmé. Quant à la production agricole, là aussi la technique progressera et la terre sera capable de nourrir sans problème ses 9 milliards d'habitants. On peut trouver longue la transition et on doit tout faire pour que la malnutrition recule, mais l'homme s'est toujours adapté aux circonstances nouvelles : il inventera de nouveaux modes de culture, faisant disparaître la faim dans le monde.

LA SÉCU CRÈVE LE PLAFOND

Dans le domaine de la Sécurité Sociale, la réalité dépasse jour après jour la fiction. Nous n'avons cessé de dire que le bolide était sans frein et sans régulateur (si ce n'est celui de la contrainte étatique, comme on le voit par exemple sur l'activité médicale). Le système des retraites par répartition est condamné à aller de déficit en déficit, jusqu'à la chute finale, puisqu'il est en quelque sorte calqué sur celui de Monsieur Madoff (les nouveaux entrants paient pour les anciens, jusqu'au jour où il n'y a plus de nouveaux...). Celui de l'Assurance-Maladie ressemble au tonneau des danaïdes, puisqu'il n'a pas de régulateur, en raison de l'apparence de gratuité.

Réforme après réforme, on nous a expliqué que la Sécu était sauvée, mais plus personne n'ose le dire aujourd'hui. Le discours est un ton en dessous : les déficits sont sous contrôle (ils sont « maîtrisés »). Ainsi, en 2008 on avait annoncé qu'après avoir eu 9,5 milliards de déficits en 2007, on allait réduire celui-ci à 7 ou 8. Nous avons protesté contre cette prévision invraisemblable. En décembre, le gouvernement a reconnu qu'il s'était trompé et tablait sur une stabilisation à 9,3 milliards. Trois mois plus tard, on s'aperçoit que ces estimations, pourtant faites pratiquement en fin d'année, étaient fausses et on estime maintenant le déficit 2008 à 11 milliards.

Ce que les gens ont du mal à comprendre, car le terme de déficit est abstrait, c'est que, même avec un déficit, il faut bien que quelqu'un paie les dépenses. Dire qu'il y a déficit signifie qu'elles sont payées à crédit, grâce à des emprunts, qui seront remboursés ultérieurement. Comme il s'agit de dépenses de fonctionnement (remboursement maladie ou retraites), la génération suivante paiera dans dix ou vingt ans, voire plus, les dépenses courantes d'aujourd'hui, lorsque les emprunts devront être remboursés. Un déficit veut donc dire « après nous le déluge », nos enfants paieront la facture.

Mais comme on cherche à mettre une limite à cette dérive (ce qui est par nature impossible), il existe une « autorisation de découvert de la Sécurité Sociale », qui fixe le maximum à ne pas dépasser. Le plafond doit couvrir non seulement le déficit de fin d'année, mais aussi le déficit de trésorerie, souvent momentanément plus élevé, lorsque les dépenses ont lieu plus vite que ne rentrent les recettes. Face à la dérive prévisible en 2009, le gouvernement avait dû faire voter fin 2008, lors de la loi de financement de la Sécurité Sociale, une forte augmentation de l'autorisation de découvert, qui est passée à 18,9 milliards d'euros, chiffre sans précédent.

Trois mois plus tard, patatras, on réalise que 18,9 milliards, c'est trop peu. C'est le découvert nécessaire, compte tenu du décalage de trésorerie, pour un déficit de 10,5 milliards. Or le gouvernement et la Sécurité Sociale viennent de réaliser qu'en 2009, le déficit annuel de la Sécu serait d'au moins 17 ou 18 milliards. Le plafond de découvert ne suffira donc pas, et il va devoir être corrigé avant l'été (on a un peu de temps puisque le déficit de trésorerie sera à son maximum à l'automne), et cela de façon très substantielle. Cela montre bien entendu que l'existence de ce plafond n'empêche aucune dérive, puisqu'un simple décret permet de crever le plafond antérieur. Il sera sans doute de 28 ou 30 milliards !

L'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) peut alors, dans le cadre de ce découvert maximum, chercher les financements dont elle a besoin. Elle émet elle-même des billets de trésorerie sur les marchés financiers. Elle se refinance aussi à des taux artificiels, auprès de la Caisse des dépôts. Celle-ci est riche, mais on finit par se poser des questions : la Caisse utilise notamment les dépôts sur les livrets A. Sommes-nous sûrs qu'ils soient ainsi employés d'une manière optimale ? Ensuite, elle se lance dans des investissements tous azimuts, surtout avec le fonds souverain à la française. On peut se demander si elle pourra éternellement continuer à financer n'importe quoi et n'importe comment.

Si l'on veut conclure d'une manière plus « optimiste », on consolera les inconditionnels de la Sécu monopolistique en précisant qu'un déficit de 18 milliards en 2009, c'est peu de chose par rapport au déficit du budget de l'Etat (104 milliards). On se console comme on peut.

PIRATAGE SUR INTERNET : FALLAIT-IL LÉGIFÉRER ?

Les parlementaires ont eu à débattre sur le piratage sur Internet. Autant les sénateurs avaient été unanimes (seuls les communistes s'abstenant), autant les députés semblent divisés, face aux réactions vives des internautes. Le piratage est un vrai sujet. D'une manière assez évidente, il porte atteinte au droit de propriété des créateurs d'œuvres musicales ou cinématographiques. A priori, les libéraux devraient se trouver du côté des défenseurs des droits de propriété privés.

En outre, le piratage porte un coup qui pourrait être fatal à la production dans ces domaines. C'est ainsi que le marché de la musique enregistrée en France est passé de 1 302 millions d'euros en 2002 à 600 seulement en 2008 (dont 70 en ventes numériques). 20% des Français et 36% des internautes quotidiens ont chargé des contenus de manière illégale, musique (33%), films (24%); séries TV (11%), jeux vidéo (7%).

Certes une solution consisterait à porter les affaires de piratage devant les tribunaux, mais ils sont encombrés, et leurs sanctions sont disproportionnées. D'où l'idée d'un nouveau texte de loi. Tout le monde en gros accepte au parlement l'analyse de Jean-François Copé : « Le piratage Internet est un fléau qui fait mourir la création française ». L'idée retenue est celle d'une « riposte graduée », c'est-à-dire de sanctions montant en puissance, et allant jusqu'à la suspension de l'abonnement, à l'initiative d'une haute autorité, instance indépendante pouvant prononcer des sanctions. Des poursuites pénales seraient prévues pour les « gros trafiquants ». Un répertoire des résiliés serait créé, sur le modèle des interdits bancaires.

Mais voici que, contrairement au Sénat, l'Assemblée se divise. Les socialistes, qui étaient pour au Sénat, font désormais campagne contre, parlant d'une loi liberticide, mais ils ne sont pas les mieux placés pour dénoncer les atteintes aux libertés, notamment économiques. En sens inverse, Jack Lang, qui ne rate pas une occasion de contrarier ses amis, soutient du coup le projet. Et Lang d'en appeler aux Lumières et à la Révolution française, dont les droits d'auteur seraient un héritage, faisant donc partie « du patrimoine de la gauche ».

La droite n'est pas plus claire, car après avoir été unanime au Sénat, elle se divise à son tour. Parmi ceux qui sont contre (certains UMP, mais aussi Nouveau centre) les arguments sont très divers. Il y a ceux qui craignent que la loi soit ressentie comme « une provocation par les jeunes ». L'argument est fallacieux, car s'il y a des jeunes qui volent dans les magasins, faut-il supprimer l'interdiction du vol pour ne pas se fâcher avec eux ? Plus sérieux est l'argument d'atteinte aux libertés. La Quadrature du Net parle de « menaces sur les libertés individuelles ». Le Net, espace de liberté, deviendra-t-il, un espace de contrainte ? C'est ainsi que certains demandent que pour tout accès aux données personnelles des internautes, on prévoie le contrôle d'un juge, pour ne pas violer les secrets des correspondances et autres échanges d'information. On s'inquiète aussi des conséquences de coût sur les fournisseurs. Le projet semble aussi difficile et lourd à appliquer. Enfin, une haute autorité n'offre pas toutes les garanties d'équité et de défense.

Dans ce débat, nous pouvons faire deux remarques. D'une part, la France sera le seul pays avec la Nouvelle Zélande à avoir une loi de ce genre. Dans les autres pays la lutte contre le piratage est menée par les fournisseurs d'accès et « les acteurs culturels » qui ont passé de libres accords pour mettre en place des procédures graduées. Des procédures d'avertissement sont prévues dans ces contrats et le juge pénal peut intervenir en cas de non respect des décisions pour suspendre l'abonnement.

Il nous semble que le libre contrat est dans tous les cas préférable à la loi. Mais en France, on n'aime pas le libre contrat, on préfère la contrainte légale.

La seconde remarque rebondit sur l'idée de M. Copé de mort de la création française. A notre avis, il y a autre chose que le piratage qui menace la création française. C'est l'assistanat et l'exception culturelle. La création est protégée par des subventions et des barrières artificielles. C'est ce qui contribue à la rendre plus fragile. Certes, le piratage aggrave les choses. Mais le fond du problème vient de plus loin. Il tient à la volonté française d'exception culturelle, qui affaiblit notre industrie culturelle.

EMBRYONS : OBAMA OUVRE LA BOÎTE DE PANDORE

C'est un domaine très sensible dans lequel le nouveau président américain vient de s'engager, en raison de ses implications éthiques. Il vient en effet de mettre fin à une décision de son prédécesseur, G.W. Bush, qui avait interdit, depuis 2001, le financement par l'Etat fédéral de la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Remarquons d'ailleurs que la recherche dans ce domaine n'était pas interdite, mais elle ne pouvait avoir lieu que sur fonds privés. Mais la faire financer sur fonds publics, donc par l'impôt de chacun, va plus loin encore dans l'atteinte à l'éthique, puisqu'elle oblige des contribuables à financer quelque chose qui est contre leur conscience, contre leur religion.

Obama a tenu un discours strictement utilitariste : « Nous allons apporter le changement que tellement de scientifiques et de chercheurs, tellement de médecins, tellement de malades, et leurs proches ont espéré au cours des huit dernières années : nous allons lever l'interdiction faite à l'Etat fédéral de financer la recherche pleine de promesses sur les cellules souches embryonnaires ». La fin est donc tout à fait honorable : faire avancer la recherche médicale. Mais en matière éthique, la fin ne justifie jamais les moyens, sinon on est en plein dans une démarche purement utilitarismres ».j-1(y)26(o)-5()-29

ACTUALITÉ DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Au moment où il est de bon ton de critiquer le capitalisme, qui serait coupable de tous les maux actuels, et où on attend une encyclique sociale du pape Benoît XVI, l'AEC (Association des économistes catholiques) que préside le professeur Jean-Yves Naudet organise, avec la Fondation de service politique et l'Association internationale pour l'enseignement social chrétien, son troisième colloque sur **l'actualité de la doctrine sociale de l'Eglise**.

Il aura pour titre :

L'Eglise et la crise : comment moraliser le capitalisme

Le titre surfe volontairement sur les clichés à la mode, pour mieux les remettre à l'endroit, puisque la question n'est pas celle du système du capitalisme, du marché, parfaitement légitime, mais des hommes qui, seuls, ont une morale, et des atteintes au marché, qui favorisent les dérives par rapport à l'éthique.

Ce colloque aura lieu :

Samedi 4 avril 2009 de 9h30 à 17 heures
Paroisse Saint-Pierre-Du-Gros-Cailou
92 Rue Saint-Dominique
75007 Paris

L'introduction sera donnée par Jean-Yves Naudet, suivie d'une conférence de François de Lacoste-Lareymondie sur le nœud moral de la crise. Notons à 11 heures une table ronde sur les aspects économiques (J. Bichot, Lyon III, G. Lafay, Paris II, J-D Lecaillon, Paris II, Jean-Yves Naudet, Aix-Marseille III.).

Dans l'après-midi, table ronde sur l'enseignement social chrétien selon les diverses confessions chrétiennes (P. de Laubier, J. Welby, T. Boutet) puis une autre table-ronde sur les aspects financiers (P. Dembinski, G. Hulsman, H. Fondécave, P. de Lauzun).

Enfin la conclusion sur « la morale dans l'agir économique » sera donnée par Mgr Eric de Moulins-Beaufort, évêque auxiliaire de Paris.

Renseignements :

AEC
J-Y Naudet
22 rue des Floralties
13770 Venelles
04 42 17 28 73
jean-yves.naudet@univ-cezanne.fr
Ou sur le site
www.libertepolitique.com

Entrée libre. Participation aux frais.

AU SOMMAIRE DU N°991 :

EDITORIAL : Une hirondelle ne fait pas le printemps pp. 1-2

CONJONCTURE : La hausse du chômage, une fatalité ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : La mort du troisième Malthus p. 4 - La Sécu crève le plafond p. 5 - Piratage sur internet : fallait-il légiférer ? p. 6 - Embryons : Obama ouvre la boîte de Pandore p. 7 - Actualité de la doctrine sociale de l'Eglise p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Imprimeur : Omnis Coloris, 107 bd Jeanne d'Arc, 13005 Marseille